



LE MERCREDI 26 MARS 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue au local 211 de l'immeuble Providence de l'école Providence / J.-M.-Robert situé au 1, rue Villeneuve, à Saint-André-Avellin, le mercredi 26 mars 2014, à 19 h 15, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Jocelyn Fréchette
Sylvain Léger
France Turcotte

Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Dany Ouellet

Représentant du comité de parents :

Mathieu Dupont

Sylvain Tremblay

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 48-CE (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION 49-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 février 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FACTURATION RELATIVE À L'ACHAT DE PROJECTEURS MULTIMÉDIA – AUTORISATION DE PAIEMENT

RÉSOLUTION 50-CE (2013-2014)

Attendu que le Service des technologies de l'information a procédé à l'achat de projecteurs multimédia;

Attendu que cet achat est effectué auprès d'un fournisseur retenu lors de l'appel d'offres regroupé des commissions scolaires pour l'achat de matériel informatique;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 4.1 de l'article 7.3 du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 43 2013), la responsabilité d'approuver le paiement d'une facture d'un montant entre 50 000 \$ et 100 000 \$ revient au comité exécutif;



Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE ce comité exécutif autorise le paiement de la facturation afférente à l'achat de projecteurs multimédia au montant de soixante-et-onze-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars (71 299,45 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET COMPOSTABLES DES ÉCOLES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU – AUTORISATION DE PAIEMENT

RÉSOLUTION 52-CE (2013-2014)

Attendu que la Ville de Gatineau procède à la collecte des matières recyclables et compostables des écoles situées sur son territoire;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 4.4 de l'article 7.3 du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 43 2013), la responsabilité d'approuver le paiement d'une facture d'un montant entre 10 001 \$ et 100 000 \$ revient au comité exécutif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE ce comité exécutif autorise le paiement de la facturation afférente à la collecte des matières recyclables et compostables des écoles situées sur le territoire de la Ville de Gatineau au montant de douze-mille-cent-cinquante dollars (12 150,55 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 53-CE (2013-2014)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 mai 2014, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 24.

Marc Beaulieu,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général